

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Jeudi 11 juillet 2024
Maison Commune, 55 rue Principale

Par convocations individuelles adressées le vendredi 05 juillet 2024 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le jeudi 11 juillet 2024 à 19h. M. le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point de l'ordre du jour (création d'un poste d'assistant de conservation). Proposition acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024
2. Communications du Maire
3. Rapport de commissions
4. Finances : demande de subvention à la Région Grand Est
5. Finances : renouvellement d'une carte achat
6. Finances : fixation des droits de place pour le Messti 2024
7. Finances : attribution de subvention pour nettoyage des locaux « à usage spécifique »
8. Convention pluriannuelle d'objectifs 2024 – 2027 avec l'ASA Gries-Oberhoffen
9. Convention de gestion des structures périscolaires et des accueils de loisirs (ALEF)
10. Arrêté préfectoral d'autorisation à la société EQIOM à exploiter ses installations
11. Convention d'occupation temporaire en forêt communale
12. Dissolution du SICES de Bischwiller
13. Création d'un emploi d'assistant de conservation
14. Divers

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire, à la Maison Commune 55 rue Principale.

Etaient présents :

M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE.

Absent excusé avec pouvoir : M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Joan MAAGER

Absent excusé sans pouvoir : M. Pierre KOCH

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Le quorum est atteint. M. le Maire Eric HOFFSTETTER souhaite la bienvenue aux membres présents pour cette séance du Conseil Municipal. Mme Géraldine FURST est nommée secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 16 mai 2024.

2) Communications du Maire

Agenda

Vendredi 17 mai	10h30	Réunion de la Commission de Programmation DETR à la Préfecture
Samedi 18 mai	10h	Réunion du CIJ
Mardi 21 mai	10h	Commission Locale Grand Cycle de l'Eau Basse-Zorn
	18h	Réunion publique sur la révision du SCOTAN à Brumath
Mercredi 22 mai	18h	Commission Intercommunale Travaux (rapports eau et assainissement)
Vendredi 24 mai	09h	Mini-Olympiades de l'école maternelle à l'ELF
Samedi 25 mai	09h	Conférence des Maires d'Alsace du Nord à Weyersheim
Lundi 27 mai	09h30	Réunion des DGS de la CCBZ avec la DGFIP à Geudertheim
	17h	Commission intercommunales « Finances » à Kurtzenhouse
	17h30	Conseil Communautaire à Kurtzenhouse, suivi du repas des Asperges
Mardi 28 mai	19h30	Commission Culture et Communication à la mairie
Mercredi 29 mai	18h	Réunion publique sur la révision du SCOTAN à Haguenau
	19h30	Réunion de la Commission intercommunale « Communication »
	20h	Réunion de l'ASC
Lundi 3 juin	18h30	Réunion des Commissions « Urbanisme » et « Travaux »
Jeudi 6 juin	18h30	Réunion de l'Amicale des Maires du Canton de Brumath à Olwisheim
Vendredi 7 juin	19h	Assemblée Générale du FC Gries à la Salle des Fêtes de l'ELF
Dimanche 9 juin	08h	Elections européennes
Lundi 10 juin	09h30	Réunion des DGS de la CCBZ à Hoerd
	19h	Commission intercommunale « Economie »
Mardi 11 juin	11h15	Passation de commandement de la CCL du 54ème RT à l'ELF
	18h30	Commission intercommunale « Environnement »
Lundi 17 juin	14h30	Réunion avec la Présidente et Directrice de l'ATIP et la CCBZ
	17h30	Conseil d'école élémentaire
Mardi 18 juin	18h	Conseil d'école maternelle
Mercredi 19 juin	20h	Réunion de l'ASC
Jeudi 20 juin	19h	Fête de la Musique à l'ELF
Lundi 24 juin	20h	Conseil Communautaire
Mardi 25 juin	16h	Commission mobilités Alsace du Nord - copil plateforme de covoiturage
	19h15	Réunion du CME à la mairie
Mercredi 26 juin	20h	Commission Intercommunale « Jeunesse » à Hoerd
Vendredi 28 juin	18h	Kermesse de fin d'année de l'école élémentaire à la Salle des Associations
Dimanche 30 juin		Elections législatives 1 ^{er} tour
Mardi 2 juillet	17h30	Fête de fin d'année du Périscolaire, 1 Rue du Presbytère
	19h15	Réunion du CME à la mairie
Jeudi 4 juillet	09h	Sortie annuelle des bénévoles de la bibliothèque à Obersteinbach
Samedi 6 juillet	17h30	40 ^{ème} anniversaire du Tennis-Club et inauguration du nouveau court de tennis
Dimanche 7 juillet		Elections législatives 2 ^{ème} tour
	12h	Barbecue du Tennis-Club
Mardi 09 juillet	10h	Commission locale de concertation et suivi de la carrière de Bischwiller
Mercredi 10 juillet	14h	Comité de pilotage CTG (enfance-jeunesse) avec la CAF du Bas-Rhin à Hoerd
Jeudi 11 juillet	19h	Conseil Municipal

DIA

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour le bien suivant :

Section 11 n° 273/17

Adresse : 11, rue des Lilas Surface terrain et maison : 10a 22ca Prix : 291 260 €

Section 4 n° 14

Adresse : 106, rue Principale Surface terrain et maison : 16a 45ca Prix : 230 400 €

Section 9 n° 67/14 et 68/14

Adresse : 8, Impasse du Renard Surface terrain et maison : 12a 64ca Prix : 350 000 €

3) Rapports de commission

- **Réunions du CME le 11 juin et 2 juillet** : projet « à l'école j'y vais autrement » ; retour sur la participation à la cérémonie du 08 mai 2024 ; nouveaux agrès à l'aire de jeux Rue de Bischwiller ; Kids Infos (recensement des thématiques et rédactions d'articles pour la parution du n°2 en juillet) ; boîte à idées pour l'école ; bilan du semestre
- **Commission « Communication » le 28/05** : bilan du dernier numéro de Gries Infos de décembre 2023 ; sommaire du prochain n° 56
- **Commission « urbanisme et travaux » le 03/06** : visite du chantier Rue de Weitbruch / place centrale ; visite Rue des Jardins (projet immobilier) ; état d'avancement du nouveau lotissement, rue des Champs ; projet d'aménagement du cimetière ; aire de jeux Place Guggenbuhl (nouveaux jeux), achats de matériels de signalisations ; demande d'installation d'un distributeur à pizzas.

4) Demande de subvention à la Région Grand Est (dispositif de soutien à la géothermie de surface)

Dans le cadre du projet de transformation du corps de ferme 68 rue Principale, la commune a prévu de réaliser diverses études géotechniques de faisabilité pour la production d'énergies renouvelables :

- Sondages et reconnaissance de sol (entreprise Ginger CEBTP) : coût de 2 550 € HT
- Mise en place de pompe à chaleur géothermique sur champs de sonde (entreprise Solares Bauen) : coût de 6 000 € HT
- Etude de faisabilité pour le dimensionnement d'un champ de sondes géothermiques verticales pour le chauffage et le refroidissement des locaux (entreprise Archimed) : coût de 9 315 € HT.

Le coût total de ces études est de 17 865 € HT. Celles-ci sont éligibles au dispositif régional de soutien à la géothermie de surface. A ce titre, la commune sollicite la Région Grand Est pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 12 505 €, correspondant à 70% du coût total HT.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **DE SOLLICITER** la Région Grand Est pour l'attribution d'une subvention de 12 505 € au titre du dispositif de soutien à la géothermie de surface
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,

5) Renouvellement de la carte achat public

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen simple de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement. Il appartient au Conseil Municipal de fixer les règles de fonctionnement, notamment les montants plafonds par services et par porteurs.

Conformément à une délibération du 04 juin 2018, la Commune de GRIES utilise le service de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe depuis le 1^{er} juillet 2018. Le contrat actuel arrive à échéance le 1^{er} juillet 2024, et il convient donc de le renouveler. Les conditions du contrat initial restent inchangées, avec un prix du forfait de 10 € par mois.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'AUTORISER** le Maire à renouveler le contrat auprès de la Caisse d'Epargne pour l'accès au service de Carte Achat pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2024,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6) Droits de place pour le messti 2024

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le montant des droits de place pour le messti 2024.

Rappel des tarifs 2023 :

○ Grands manèges	329.00 €
○ Mini-scooter	223.00 €
○ Manèges enfantins	197.00 €
○ Stand le m ²	2.83 €

Après discussion, il est proposé d'appliquer une augmentation de + 4 % **arrondi**, comme suit

○ Grands manèges	342.00 €
○ Mini-scooter	232.00 €
○ Manèges enfantins	205.00 €
○ Stand le m ²	2.94 €

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'AUGMENTER** les tarifs de 4 % arrondi
- **DE FIXER** le droit de place pour le messti de l'année 2024 comme suit :

○ Grands manèges	342.00 €
○ Mini-scooter	232.00 €
○ Manèges enfantins	205.00 €
○ Stand le m ²	2.94 €

7) Attribution de subventions pour le nettoyage des locaux sportifs spécialisés (basket, lutte, tennis, foot)

Jusqu'à présent, la commune de Gries réalisait les travaux de nettoyage de tous les équipements sportifs et prenait en charge la totalité des dépenses. Les travaux étaient assurés par une société de nettoyage et par un agent communal.

La gestion des plannings d'intervention étant parfois compliquée compte-tenu des occupations des locaux, et la commune souhaitant responsabiliser les utilisateurs, il est proposé de verser une subvention chaque année aux associations concernées visant à couvrir les frais de nettoyage des locaux spécialisés : salle de basket Adrien Zeller (aire de jeux, gradins, vestiaires, sanitaires), et salle de lutte (aire de jeux, vestiaires, sanitaires) de l'Espace la Forêt, stade municipal et tennis-club (vestiaires, sanitaires).

Cette subvention sera versée en deux fois aux associations concernées, avec le versement d'un acompte après le vote du budget primitif, et du solde, par délibération, avant le 30/11. La subvention a été calculée sur le nombre d'interventions constatées l'année dernière et sur un coût horaire TTC de 30 € (prenant en compte les charges et les produits). Une convention est établie avec chaque association précisant ces conditions.

Pour l'année 2024, il est proposé de commencer au 1^{er} août, et de verser la quote-part en une fois pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2024 :

- Pour l'association ASA Gries – Oberhoffen : 5 455 €
- Pour l'association SA Gries Athlétique : 3 233 €
- Pour l'association Football-Club de Gries : 1 200 €
- Pour l'association Tennis-Club de Gries : 1 200 €

Les mandats seront émis sur le compte 65748 « subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé ».

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions susmentionnées
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,

8) Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 avec l'Association « ASA Gries-Oberhoffen »

Par délibération du Conseil Municipal du 02.11.2020, la commune avait signé une convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2024 avec l'association BCGO pour fixer les modalités de partenariat entre les deux parties et préciser les contributions financières de la commune.

Compte-tenu de la mise en place d'une nouvelle convention d'occupation privative avec la SASP « ASA » en 2022, les modalités de la participation financière de la commune ont été revues par un avenant validé par le Conseil Municipal du 24 mars 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de repartir sur la même convention avec l'association « ASA Gries-Oberhoffen » (nouvelle appellation après BCGO), aux mêmes conditions financières préalablement établies, à savoir une subvention ordinaire de fonctionnement composée de deux parties :

- L'aide à la licence, à la compétition et aux déplacements, selon les conditions fixées par délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2022,
- Une subvention allouée au centre de formation de l'ASA Gries-Oberhoffen, visant à promouvoir la pratique sportive des jeunes.

Le versement de ces montants interviendra en une seule fois après le vote du budget et la délibération spécifique d'attribution de subvention.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 avec l'association « ASA Gries-Oberhoffen »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,

9) Convention de gestion des structures périscolaires et des accueils de loisirs

Depuis 2008, la commune a signé une convention avec l'ALEF pour la gestion de la structure périscolaire et de l'accueil de loisirs. La convention existante vient à échéance le 31 août prochain. Il est proposé le renouvellement de la convention de gestion avec l'ALEF pour 2 années supplémentaires à compter du 1^{er} septembre 2024, jusqu'au 31 août 2026. Les conditions de l'ancienne convention sont reconduites. A compter du 1^{er} septembre 2024, la commune de Gries compte deux accueils périscolaires et une annexe :

- Un accueil périscolaire « maternelle » pour les enfants de 3 à 6 ans, situé 62 rue principale,
- Un accueil périscolaire « élémentaire » pour les enfants de 6 à 12 ans, situé 1 rue du Presbytère,
- En annexe : un service de restauration scolaire, situé 60, rue principale

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention de gestion pour l'accueil périscolaire et l'ALSH pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 31 août 2026,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

10) Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation des installations de la société EQIOM Granulats

La Préfecture du Bas-Rhin a transmis à la commune le 17 juin dernier un arrêté préfectoral autorisant la société EQIOM GRANULATS à exploiter ses installations de traitement de matériaux dans notre commune. Le site concerne l'exploitation d'une carrière (110 hectares exploitables sur une surface de 133 hectares en tout, capacité de 950 000 tonnes extraites en un an) et des installations de traitement associées.

En application des articles L 181-21, L 181-28 et L 515-1 du code de l'Environnement, l'autorisation d'exploiter la carrière est accordée pour une durée de 30 ans à compter de la notification du présent arrêté.

En vue de l'information des tiers prévue à l'article R 181-44 du Code de l'environnement, cet arrêté a été déposé à la mairie pour qu'il puisse y être consulté, et a été affiché en mairie pendant 1 mois.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

L'arrêté préfectoral du 17 juin 2024 autorisant l'exploitation des installations de la société EQIOM Granulats a été **porté à connaissance** du Conseil Municipal

11) Convention d'occupation temporaire en forêt communale

La commune de Gries a été sollicitée par le Service d'Accueil Familiale de Bischwiller et Oberhoffen-sur-Moder pour reconduire la mise à disposition temporaire d'un emplacement en forêt communale, afin de continuer à proposer une activité de crèche du dehors avec des enfants en bas âge, entre septembre 2024 et juillet 2025.

Démarré en octobre 2022, ce projet consiste à proposer des ateliers de découverte de la nature aux tous petits âgés de 2 mois à 6 ans en partenariat avec la maison de la nature de Munchhausen. Les activités et expériences ont lieu les lundis ou jeudis avec une quinzaine d'enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles, ainsi que les mercredis matin avec une vingtaine d'enfants âgés de 3 mois à 6 ans.

L'emplacement se situe au même endroit que l'année dernière, à savoir en section 25, parcelle 32, derrière le parking de l'Espace La Forêt (parcelle forestière n°13). La surface occupée sera d'environ 80 m².

Les activités seront interdites durant les semaines précédant les battues de chasse.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la convention annexée d'occupation temporaire de la forêt communale par le Service d'Accueil Familiale de Bischwiller et Oberhoffen-sur-Moder,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer.

12) Dissolution du syndicat intercommunal du collège d'enseignement secondaire (SICES) de Bischwiller

Par délibération du 10 mai 2021, le conseil municipal de Gries s'est prononcé à l'unanimité sur la dissolution de ce syndicat, en demandant que l'actif et le passif, les droits et obligations du SICES soient transférés à la ville de Bischwiller, et en autorisant le Maire à signer tous les actes et prendre les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Néanmoins, il s'avère que certaines imprécisions comptables dans la rédaction de la délibération rendent ces écritures impossibles à mettre en œuvre, et nécessitent de redélibérer sur celles-ci.

Pour rappel, ce syndicat, créé par arrêté préfectoral du 05 avril 1973 et constitué des communes de Bischwiller, Gries, Kaltenhouse, Kurtzenhouse, Oberhoffen-sur-Moder et Rohrwiler, avait pour objet de prendre en charge le fonctionnement de la cantine scolaire, l'amortissement des emprunts contractés par la commune de Bischwiller pour la construction du collège et éventuellement le transport scolaire.

L'objet du SICES ayant disparu, le comité directeur a prononcé sa dissolution par délibération du 08 juillet 2009, laquelle a été actée par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), arrêté le 30 mars 2016. Il n'y a donc plus de comité directeur en place ni d'activités depuis cette date.

La délibération du 10/05/2021 mentionnait une valeur de l'actif de 2.255.992,89 € et une valeur du passif de 997,33 €, à transférer à la commune de Bischwiller, charge à celle-ci de transférer l'actif à la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et les 997,33 € à un établissement secondaire de la ville.

Il convient donc de préciser la délibération du 10 mai 2021 ainsi :

- l'intégralité des soldes en écritures, actif et passif, seront transférés à la commune de Bischwiller,
- les valeurs suivantes de l'actif (terrain et constructions) et du passif (dotation, FCTVA perçu, fonds en réserves et subvention touchées), d'un montant global de 2.255.992,89 € seront transférés par la Commune de Bischwiller à la Collectivité Européenne d'Alsace par écritures d'ordre non budgétaire,
- le résultat reporté et la trésorerie, d'un montant de 997,33 €, seront conservés par la commune de Bischwiller qui les reversera à un établissement secondaire de la ville.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **DE RENOUVELER** son accord à la dissolution du SICES,
- **DE DEMANDER** que les soldes en écritures, droits et obligations soient transférés d'abord à la commune de Bischwiller, puis à la CEA, hormis le résultat reporté et la trésorerie,
- **D'AUTORISER** le Maire et le premier adjoint à signer tous les documents administratifs se référant à ces opérations et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13) Création d'un emploi d'assistant de conservation

Par courrier daté du 14 mai 2024, Mme Nadine KRAEMER, bibliothécaire, a informé la commune de son départ à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2024. La commune a ainsi lancé une procédure de recrutement du 17 mai au 24 juin 2024. Au total, 21 candidatures ont été réceptionnées et 7 entretiens ont eu lieu. Le jury de recrutement a choisi de retenir la candidature de Mme Stéphanie FREUDENREICH, agent contractuel.

Dans ce cadre, il est nécessaire de créer un emploi permanent d'assistant de conservation (catégorie B) à temps non complet à raison de 26/35^{ème} à compter du 17 septembre 2024, pour assurer les fonctions de bibliothécaire.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, à savoir :

Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **DE CRÉER** un emploi permanent d'assistant de conservation (catégorie B) à temps non complet à raison de 26/35^{ème} à compter du 17 septembre 2024, pour les fonctions de bibliothécaire,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document se rapportant à cette création.

14) Points divers

M. le Maire Eric Hoffstetter informe les conseillers d'une future campagne d'exploration 3D que va entreprendre la société LITHIUM de France sur une partie du ban communal (Mariantal et moitié de la forêt communale) qui fait partie de la zone du Permis de Recherches de Strasbourg, qui a été accordé par l'Etat. L'objectif de cette opération d'investigation non intrusive à la surface du sol est de découvrir le potentiel des ressources en chaleur géothermale. Des capteurs (géophones) seront déployés, et des camions émetteurs d'ondes acoustiques parcourront le secteur concerné afin de recueillir des informations sur le sous-sol et de les cartographier.

M. Jacky Noletta, adjoint au maire, présente l'état d'avancement des travaux Rue de Weitbruch, et devant le parvis de l'église protestante. Ceux-ci sont quasi terminés, avec encore un enfouissement du réseau Rosace à effectuer, et le marquage des places de stationnement rue de Weitbruch. Les espaces verts seront plantés à l'automne.

M. Patrick Simon, adjoint au Maire, présente les montants perçus par la commune au titre des redevances d'occupations du domaine public dans le cadre de travaux : 3 187 € en 2021, 1 787 € en 2022, 5 412 € en 2023, et 1 140 € en 2024 jusqu'à ce jour.

Agenda

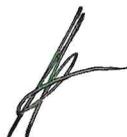
Samedi 13 juillet	20h30	Célébration de la Fête Nationale – Place de la Mairie Soirée dansante à l'ELF organisée par la Société Athlétique de Gries
Vendredi 19 juillet	19h	Soirée Jeux – Bibliothèque
Lundi 22 juillet	15h	Passage du jury du fleurissement d'Alsace (ADT)
Vendredi 26 juillet	17h	Cours de taille d'été (arboriculteurs) – Verger-école
Mercredi 07 août	09h	Commission « Fleurissement » - Tournée du jury maisons fleuries
Vendredi 16 août	19h	Soirée Jeux – Bibliothèque
Vendredi 30 août	08h	Pré-rentree c'es enseignants
Samedi 31 août	19h	Soirée « S'Bombier Fescht » de l'Amicale des Pompiers de Gries-Kurtzenhouse à la salle polyvalente de Kurtzenhouse
Dimanche 01/09	12-18h	Loto Bingo de l'Association « Les 4L de Cigognes » à l'ELF 45 ^{ème} anniversaire du jumelage Gries/Pfalz
Lundi 02 sept.	08h	Rentrée scolaire
Jeudi 05 sept.	20h	Conseil Municipal
Dimanche 08 sept.	10h	Assemblée Générale de la MMG à l'Annexe de la Mairie
Dimanche 22 sept.	10-18h	Journée Portes Ouvertes à la Cour des Mots, 68 rue Principale

M. le Maire Eric HOFFSTETTER lève la séance à 20h

Ont signé le présent procès-verbal

Le Maire,

Eric HOFFSTETTER



La rapporteur,

Géraldine FURST

